



PROCÈS-VERBAL

Séance du 30 août 2021

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Elise BUCKLE, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Pierre WAHLEN et Alexandre DEMETRIADES

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANDRIEVICI Damien, BORGES Maria Ana, BUCHS Patrick, FELIX Yves, FREI Maurice, GONET HENTSCH Sybille, HACKER Vincent, ISCHI KAPLAN Vanessa, JAQUIER Camille, NICOLE Willy, PELLETIER Simon, URFER Julien

Absents : -

2. Procès-verbal de la séance d'assermentation du 21 juin 2021, 2^{ème} partie

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

4. Approbation de l'ordre du jour

Pour des questions de gestion de la salle, Mme la Présidente propose de placer le point 15 de l'ordre du jour au point 5bis.

Mme la Présidente ajoute les points 10bis « Election à la COREG », 35bis Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « A Nyon, évitons les fuites ! » et 35ter Interpellation de Mme Chiara MONTECCHIO intitulée « La sécurité informatique : un enjeu pour tou.te.s, un défi pour la Ville : où en sommes-nous ? »

Aucune autre demande de modification n'est demandée.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau

- Mme la Présidente donne lecture des lettres de démission de Mme Christelle JACCARD, VL et de M. Alexandre KASPAR, VERTS. Elle leur souhaite plein succès pour la suite de leurs activités. Ils seront remplacés par Mme Taïna PIEREN et M. Alexandre DUPUIS, respectivement.
- Avec quarante nouvelles et nouveaux Conseiller.ère.s, une formation sur le fonctionnement du Conseil aura lieu le lundi 27 septembre 2021 à 20h à la salle du Conseil. Elle sera animée par Mme la Secrétaire Nathalie Vuille, Mme Chloé Besse, SOC et M. Sacha Soldini, UDC. Mme la Présidente incite tous les nouveaux, mais également les anciens, à venir à cette séance afin de maîtriser toutes les subtilités.
- Mme la Présidente rappelle que derrière chaque préavis, il y a beaucoup de talent, beaucoup de travail, beaucoup d'envies qui viennent du personnel de l'administration et

des Municipaux qui les portent. Le Conseil a un devoir de rapporter vite, maximum six mois.

- Le Bureau a prolongé le délai de réponse des postulats suivants : au 4 octobre 2021, celui de Mme Caroline BORDIER « Pour des choux et des tomates au milieu des platebandes » et de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations à travailler avec des acteurs locaux. Délai au 8 novembre 2021 pour le postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER « Nyon partout et pour tous » et celui de M. Yves FELLIX au sujet des ambulances. Enfin le Bureau a été contraint de prolonger le délai de réponse du postulat de M. Robert JENEFSKY au sujet des abribus, possiblement au mois de décembre. Il a fallu reprendre le sujet depuis le départ avec une nouvelle cheffe de service ad intérim et une nouvelle municipale. Par ailleurs, le Bureau exprime sa satisfaction de voir la réponse au postulat de M. Patrick BUCHS & Consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps » incluse dans le préavis du Parc Perdtemps.
- Le Bureau doit préparer un préavis sur les émoluments de la législature qui répondra également à la demande de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER. Le Bureau a discuté le sujet, une réunion avec les Chefs de groupes aura lieu le 15 septembre prochain.
- Un contre-appel sera effectué avant la discussion sur les rapports.
- Le défi du jour est de traiter les 38 points à l'ordre du jour et finir suffisamment tôt pour bénéficier d'un moment de convivialité offert par la Municipalité et organisé par les services.

5bis. Election de l'huissière suppléante

Le Bureau a reçu la candidature de Mme Camille LEFEVRE, présente dans la salle. Elle est élue à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

6. Assermentations

Les personnes absentes le 21 juin 2021, les viennent-ensuite suite aux démissions, la secrétaire et les huissiers sont assermentés. Il s'agit de Mmes et MM Fabien Bourqui, Florence Darbre Gubbins, Alexandre Dupuis, Béatrice Enggist, Taïna Pieren, Fortesa Qari, Nathalie Vuille, Camille Lefevre et Jean-Marc Ducry. Mme la Présidente les félicite et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs travaux.

7. Election au Bureau

Pour les VL, M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de M. Fabien BOURQUI au poste de 1^{er} scrutateur suppléant. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement.

8. Election à la COFIN

Pour les VL, M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de Mme Taïna PIEREN. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement.

9. Election à la COGES

Pour les VL, M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de M. Fabien BOURQUI. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement.

La COGES est désormais complète. Mme la Présidente demande au groupe socialiste d'organiser la 1^{ère} séance.

10. Election au Conseil intercommunal du Conseil Régional

Pour les VL, M. Bernard UELTSCHI signale que la personne candidate n'est pas présente pour des raisons de santé et pas encore assermentée.

Pour le PLR, il y a une incompatibilité entre siéger à la COREG et à la COFIN, il s'agit de changer le suppléant au Conseil intercommunal. M. Olivier RIESEN présente la candidature de Mme Véronique BÜRKI pour remplacer M. Olivier MONGE. Il n'y a pas d'autre candidature, elle est élue tacitement.

10bis. Election à la COREG

La COREG étant composée de 10 personnes, il s'agit d'élire un représentant pour les VERTS. M. Alexander FEDERAU propose la candidature de M. Mathieu FARINE.

Mme la Présidente passe à l'élection en bloc de la COREG qui est composée de Mmes et MM Véronique Bürki, PLR, Chiara Montecchio, SOC, Marco Carezza, UDC, Claude Farine, SOC, Mathieu Farine, VERTS, Philippe Glasson, PLR, Robert Jenefsky, PIN, Frédéric Rast, VERTS et Vadim RoCHAT, VERTS. Il manque un représentant VL.

Ils sont élus par acclamations.

11. Election au Conseil intercommunal de Police Nyon Région

Suite à la démission de M. Alexandre KASPAR, un poste est à repourvoir. M. Alexander FEDERAU propose la candidature de M. Jonas DONNET. Il est élu tacitement.

12. Elections à la commission d'architecture et d'urbanisme

La composition de cette commission est celle d'une commission ad hoc, donc composée de dix personnes. Les Chef.fe.s de groupes présentent les candidatures suivantes :

SOC : Mme Muriel CARDINAUX, Mme Aurélie HEGETSCHWEILER
VERTS : M. Mathieu FARINE, M. Frédéric RAST, Mme Klara ZAUGG
PIN : M. Jacques HANHART
PLR : Mme Marie CALIRI, Mme Florence DARBRE GUBBINS
UDC : M. Willy NICOLE
VL : siège vacant

Ils sont élus tacitement.

13. Elections de la commission des pétitions

La composition de cette commission est celle d'une commission ad hoc, donc composée de dix personnes. Les Chef.fe.s de groupes présentent les candidatures suivantes :

SOC : Mme Ermira REXHAJ, M. Fabrice CHAPERON
VERTS : Mme Ariane SCHWAB HUG, Mme Klara ZAUGG, M. Pierre PATELLI
VL : M. Fabien BOURQUI
PIN : M. Blaise Edgar ROCHAT
PLR : M. Christian PERRIN, un siège à repourvoir
UDC : M. Marco CAREZZA

Ils sont élus tacitement.

14. Elections de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts

La composition de cette commission est celle d'une commission ad hoc, donc composée de dix personnes. Les Chef.fe.s de groupes présentent les candidatures suivantes :

SOC : Mme Beatrice BARENCO, Mme Alix JOB
VERTS : M. Mathieu FARINE, M. Pierre PATELLI, M. Marius DISERENS
PIN : M. Jacky COLOMB
PLR : M. Christian PERRIN, M. Olivier RIESEN
UDC : Mme Lourdes DUPERTUIS
VL : Mme Taïna PIEREN

Ils sont élus tacitement.

15. Election de l'huissier.ère suppléant.e

Point traité au point 5bis.

16. Communications municipales

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Jacky COLOMB au sujet des aménagements provisoires de la Place du Château. Elle l'informe que le permis de construire pour l'aménagement temporaire de la Place du Château a été délivré par la Municipalité en juillet 2019. Un recours des opposants a été débouté par l'arrêté de la CDAP en janvier 2021, autorisant donc la commune à réaliser le projet. Les opposants ont alors fait recours au Tribunal Fédéral en demandant notamment un effet suspensif, afin que l'aménagement ne puisse être réalisé jusqu'à ce que le TF ait rendu son jugement. En mai 2021, le TF a levé l'effet suspensif, sauf concernant l'abattage des arbres. Les terrasses sont donc conformes au permis de construire et peuvent rester plusieurs années. Concernant la provenance du terreau, le mandataire s'est conformé aux recommandations du Service de l'Environnement qui demande de réaliser des plantations avec le terreau Ricoter, composé de terre végétale et de compost, idéal pour les plantations, alors que la compostière de Givrins ne fournit que du compost qui convient moins bien. Preuve étant, l'expérience faite avec ce terreau pour l'aménagement saisonnier du square Perdtemps en 2020. Concernant la bordure côté Grand-Rue, elle a été posée à cet endroit pour se raccorder avec le trottoir existant. Les barrières Vauban avaient été posées provisoirement pour rendre visible la fermeture de la route côté Barawine. Elles ont été retirées depuis, et un rack pour le stationnement des vélos a été installé à cet endroit. Enfin, le coût de l'aménagement se monte à CHF 42'000.- HT financé par le préavis Place du Château N° 92/2018 approuvé par le Conseil communal en avril 2018.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Aurélie HEGETSCHWEILER au sujet de l'eau qui s'écoule dans la salle du Conseil par soir d'orage. Il signale que personne n'a été en danger dans la Ferme du Manoir. L'eau n'est pas arrivée sur le tableau électrique, comme cela a été évoqué. Ledit tableau se situe en face du vestiaire au rez-de-chaussée. L'eau est arrivée sur une boîte de sol au niveau de la salle du Conseil et, au pire, un fusible aurait pu sauter. Lors des deux derniers violents orages, l'eau a débordé de la cheneau, car la grille anti-feuilles, aussi appelée gargouille entre autres dans les églises, était bouchée. Ils vont prolonger la tablette afin que, si cet événement se reproduisait, l'eau ne puisse pas remonter. La grille anti-feuilles a été débouchée depuis.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

**17. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 238/2021
Transports publics urbains Nyon – Prangins - Demande de crédit d'études pour
l'évolution et adaptation du réseau - Optimisation du réseau de transports publics actuel
et amélioration de l'offre future CHF 90'000.-TTC - Poursuite de la participation de Nyon
au financement de la ligne urbaine 10.805 aux budgets 2022 et 2023.**

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre VUILLE pense que si l'on veut optimiser les bus, les horaires et la navigation, il faut également revoir la priorisation aux feux. Cela date et beaucoup de temps est perdu notamment sur les lignes 802 et 803.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES le remercie pour sa remarque. Même si ce n'était pas clairement énoncé dans le préavis, la question de la priorisation des transports publics fera partie de cette étude. Plus le développement de la ville continue, plus ils sont obligés de réfléchir à de nouvelles priorisations des transports publics.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC portant sur des études visant à optimiser le réseau de transports publics. Ce crédit sera porté en augmentation du compte 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable en 5 ans ;
2. de poursuivre avec la participation financière de la ligne 10.805 dans son budget de fonctionnement 2022 et 2023. Pour rappel, il s'agit d'un montant de l'ordre de CHF 420'000.- TTC par an figurant actuellement déjà au budget 2020, compte 615.3657.00 – *Bus TPN*.

**18. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 239/2021
Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération - Passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Bois-Bougy - Etudes détaillées et préparation des appels d'offres publics pour la réalisation - Demande d'un crédit de CHF 1'416'000.- TTC sous déduction de la participation de la Commune de Prangins pour la passerelle Nyon-Prangins CHF 338'000.- TTC.***

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

En préambule, M. Jacky COLOMB précise que la commission a siégé trois fois, qu'elle a fourni un gros travail et il tient à remercier tous les commissaires d'avant la fin de la législature et d'après, pour le travail effectué. Cela a duré tout l'été. A la fin du rapport, figurent deux listes de commissaires, précisément puisque la commission a commencé à siéger lors de la législature précédente et a été modifiée depuis.

La discussion sur l'amendement proposé par la commission, ajoutant le point 3 des conclusions et modifiant le montant total du crédit est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que la Municipalité n'a pas d'avis contraire et peut soutenir cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité et 1 abstention.

La discussion générale est ouverte.

M. Christian PERRIN est interpellé par la dénomination du Grand Genève. Il ne voit pas ce que les Genevois viennent faire là. On est chez nous et s'ils finançaient une partie, on pourrait en discuter, mais il demande d'arrêter de mettre dans les préavis « Grand Genève ».

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que l'on reçoit plus d'argent du Grand Genève que de Lausanne et du Canton de Vaud. Il précise que Nyon fait partie de l'agglomération du Grand Genève, que cela plaise ou pas, et le système de financement de la Confédération est lié aux agglomérations. Il y en a une qui s'appelle le PALM (Région Lausanne Morges), une à Yverdon, une dans le Chablais. La Confédération attribue des montants importants à l'agglomération du Grand Genève qui compte le Canton de Genève, la France voisine et le District de Nyon dans

son intégralité. Il y a un gouvernement du Grand Genève, le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière), qui est représenté par trois personnes de Région de Nyon. Cette structure demande les crédits et fait toutes les démarches pour obtenir des subventions de la Confédération. C'est un passage obligatoire pour obtenir de l'argent de la Confédération. Il n'y aurait aucune chance d'en obtenir d'une autre manière. Il relève que, pendant longtemps, le Conseil d'Etat était très peu présent dans les discussions depuis Jean-Claude Mermoud, mais récemment, il y a un nouvel intérêt de regarder plus loin que le PALM et de s'intéresser plus au bassin de vie de notre région qui se trouve être l'agglomération du Grand Genève. Il n'y a pas d'élément affectif là-dedans, le plus court chemin pour aller à Berne chercher des fonds est de passer par Genève.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que les passerelles Nyon-Bois-Bougy sont, depuis le début, un concept émotif, accentué par le fait que l'on n'en paie pas la totalité. C'est un peu l'équivalent d'un acheteur dans un magasin qui fait des acquisitions inutiles parce qu'il y a un rabais. Tant le préavis que le rapport de ce soir, présentent une vague d'incertitudes et de certitudes. Tour à tour, mesures emblématiques, séduisantes, esthétiques, confortables, sécurisées, sobres, en carbone, le moins émissif en CO₂ (on peut se demander par rapport à quoi), économicité grâce aux subventions, etc... Incertitudes quant à la construction sur un terrain qui ne nous appartient pas, incertitude quant à la conservation des cheminements actuels au-delà de la construction, tant pis pour les piétons sujets au vertige, incertitude quant au coût de l'entretien qui dépassera probablement l'investissement, incertitude quant à la sécurité à travers une mixité incontrôlée, par exemple les rues à statut marginalisé, telle la rue de la gare. Une certitude, les structures métalliques et les parois de verre vont constituer un radiateur de très grande taille, ceci en période de réchauffement climatique. Cependant, on pourrait aussi envisager des passerelles très utiles pour capter les élèves du gymnase au-dessus de la route ou une passerelle pour faire passer les piétons à la hauteur du pont de la Redoute. Ceci pour prouver qu'il n'est pas contre les passerelles. Il conseille de refuser cette étude.

Mme Béatrice ENGGIST, après avoir discuté avec des personnes d'autres groupes, conclut que ces passerelles ne font pas l'unanimité. Le problème est que les deux passerelles sont liées. Or, celle entre Nyon et Prangins fait sens, mais l'autre pose problème. Il y a la question du nettoyage, du déblayage de la neige, pas de sorties de sécurité. Deux femmes passant de nuit n'ont aucune échappatoire si elles se font suivre. Il faut également penser à la troisième voie CFF qui devrait se faire plutôt côté lac où il aura la passerelle. Si on accorde ces crédits maintenant, elle se demande ce qui va se passer et qui va payer lors de la construction de la troisième voie. Il y a énormément de questions qui se posent. Malheureusement les deux ouvrages sont liés, si on en refuse une, on refuse l'autre. Pour sa part, elle s'abstiendra.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES concernant les certitudes et incertitudes de M. Allamand, lui précise que c'est la raison de faire une étude de détails. Après un mandat d'études parallèles, il reste une multitude de questions auxquelles il faudra répondre. Ce sont ces études qui permettront d'y répondre. Il y a eu un excellent dialogue avec la commission et elle précise que l'ensemble des questions posées trouveront des réponses. Toutefois, il faut leur permettre d'étudier la suite. Pour ceux qui auraient le vertige, elle confirme que les chemins actuels seront conservés, mais elle ne doute pas que les gens auront grand plaisir à se promener sur la passerelle. Concernant la mixité des flux, ils entendent le problème qui sera intégré aux études. Quant au pont de la Redoute, il intégrera les mobilités piétons-vélos. En réponse à Mme Enggist, elle précise que ces passerelles s'inscrivent dans une planification régionale. Elles sont effectivement liées, car, à terme, il y a une volonté de pouvoir relier Coppet à Gland en mode doux, notamment à vélo. Cela fait partie des infrastructures nécessaires à la mobilité de demain et la sécurité sera conservée. Quant à la troisième voie, elle sera réalisée côté Jura des voies, le terrain est déjà réservé sur la commune de Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 4 non et 9 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la réalisation des passerelles Nyon-Prangins et Bois-Bougy ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'416'000.- TTC pour les passerelles de Nyon-Prangins et de Bois-Bougy, sous déduction des participations de la Confédération, du Canton et de Région de Nyon et de la commune de Prangins ;
3. d'accorder un crédit de CHF 80'000.- TTC pour étudier les possibilités d'exploitation de la structure des passerelles de Nyon-Prangins et de Bois-Bougy à des fins de production d'énergie solaire ;
4. de porter le montant de CHF 1'496'000.- TTC en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

19. Propositions individuelles

M. Pierre GIRARD fait remarquer que, lors de la séance du Conseil du mois de février dernier, ils ont approuvé le préavis concernant le plan lumière et les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre. Le vendredi 21 mai, dans le cadre de l'action « La nuit est belle », il est allé assister au cinéma Capitole à la projection d'un documentaire intitulé « Où sont passées les lucioles » qui traite de la pollution lumineuse. A la suite de cette projection, une personne de notre administration communale est venue présenter le plan lumière de notre ville, pour dire tout le bien et le mieux de ce projet et les nombreux avantages qu'il amène. A la question de savoir si la commune avait eu des retours négatifs : aucun, c'est plutôt bien accepté. Dont acte.

Or ces derniers jours, il a été interpellé par deux personnes habitant chacune au bord d'un chemin concerné par l'extinction de l'éclairage public dès 22h. Ce qui ressort de leurs remarques, c'est que cette nouvelle situation est peu appréciée par les personnes concernées, et encore moins de la part de leurs voisins et voisines âgés, forcés de rentrer chez eux avant 22h pour éviter d'avoir la boule au ventre s'ils venaient à rentrer plus tard. Pour s'en rendre compte, il est allé tester le chemin du Lignolet. Ce n'est pas sombre, c'est noir. Que l'on décide d'éteindre l'éclairage public des chemins du Bochet et du Marais (du côté de la déchèterie/travaux et environnement), à la Vuarpillère ou dans des zones industrielles, cela peut bien se comprendre. Par contre, dans des zones résidentielles, cela s'avère plus difficile à justifier. Il pense qu'il y a quelque chose à revoir, sans pour autant renoncer à prendre des mesures ; éteindre un lampadaire sur deux par exemple. Cela se fait d'ailleurs au chemin des Saules. Il invite donc la Municipalité à revoir sa copie sur ce sujet, afin d'optimiser la mise en place de ce plan lumière, tant du point de vue efficacité énergétique que du point de vue compréhension et acceptation de la part de la population.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que, sur plus de 2000 envois de questionnaires, une cinquantaine de retours ont été reçus. Sur ces retours, la moitié était très favorable à ce plan lumière, l'autre moitié faisait ressortir un certain nombre de problèmes. Ils ont également constaté que les personnes qui n'ont pas répondu n'étaient pas forcément positives. Elle rappelle que ce projet a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal qui annonçait les endroits tests. Allumer un lampadaire sur deux est, pour l'instant, techniquement impossible, ni de baisser l'intensité des lumières. Ils vont tester d'éteindre les lumières plus tard, vers 23h30 – minuit. L'arrêt à 22h était sans doute écologiquement formidable, mais peu confortable pour un certain nombre d'habitants. Ils vont continuer à tester, rencontrer les habitants s'il le faut et travailler avec les différents services de la ville pour le futur de ce plan.

M. Jacques HANHART aimerait lui dire que la régulation des éclairages, quels qu'ils soient, peut être faite. Cela fait plus de 20 ans que les BKW le font et il pense que les SIN ne sont pas plus bêtes. Dire que l'on ne peut pas réguler, ce n'est pas vrai, tout peut se réguler.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise, qu'à l'heure actuelle, les installations électriques de Nyon ne peuvent pas être régulées, selon les informations techniques transmises par les SIN. Rien que pour éteindre plus tôt certains endroits, il a fallu câbler différemment.

Mme Caroline BORDIER signale qu'Ariane SCHWAB HUG et elle-même, sont très heureuses d'annoncer la reprise du groupe interpartis pour le climat. Elles sont enthousiastes de relancer ce projet. L'objectif est d'avoir des réunions informelles, environ tous les deux mois, entre les membres du Conseil de tous les bords politiques, afin de faire germer des idées pour le bien de Nyon et pour le bien du climat, sans idéologie, sans a priori, sans couleur politique. Les idées seront ensuite soumises à la Municipalité lors du Conseil, sous forme d'interpellation ou postulat, signé individuellement ou par plusieurs membres. Elle propose aux personnes intéressées de les rejoindre le lundi 13 septembre prochain à 19h30, l'endroit sera précisé ultérieurement. Ils pourront dès lors brainstormer afin de mettre en lumière les éléments qui les tiennent collectivement à cœur et qu'ils aimeraient voir fleurir de la belle commune de Nyon. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues, il n'y a pas de nombre maximum de participants, il n'y a pas de liste de présence, la participation se fait sans engagement, en fonction des envies et disponibilités. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec elles par mail.

Mme Véronique BÜRKI fait remarquer que, lors des travaux sur les canalisations dans le quartier de la Levratte, la boîte à livres a été retirée. Elle demande si elle va revenir et s'il serait possible d'en installer une supplémentaire. Une seule boîte pour tout le quartier semble peu. Les habitants du chemin des Saules apprécient leur boîte à livres et demandent s'il serait également possible d'en installer une deuxième.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que le Service de la cohésion sociale travaille avec les associations d'habitants de quartiers et qu'il y a effectivement des demandes pour des boîtes à livres. Ils ont également travaillé avec ces associations pour redessiner une nouvelle boîte, plus grande et plus pratique que les précédentes. Il s'agira plutôt d'une grande armoire. C'est à l'étude, des parrains et marraines qui s'en occuperont ont été trouvés, et cela avance dans le bon sens.

M. Jacky COLOMB intervient à l'occasion de la nouvelle législature : « E la nave va ! Voilà, nous allons partir pour une nouvelle croisière avec ce grand navire qu'est le Conseil communal. La Capitaine peut prendre la barre, elle est assistée par ses secondes et seconds, vice-présidents, scrutateurs, secrétaire et huissiers. Les matelots sont à poste, prêts pour la manœuvre, certains, vieux loups de mer, d'autres fraîchement embarqués, pas encore vraiment aguerris, mais remplis de l'appel de l'aventure.

Il y a aussi à bord, quelques illustres passagers, un Syndic et ses Municipaux. Ils ne commandent pas le navire, non, mais ils ont de nombreux désirs, plus ou moins onéreux, dont ils font part aux membres de l'équipage. Équipage qui ne manquera pas d'en discuter et de décider ce qu'il sera possible de leur octroyer à la prochaine escale.

Parce que, bien sûr, il y a des escales, on les appelle séances du Conseil ! Moments hauts en couleurs parfois. A ces occasions, quelques matelots débarquent pour ne plus revenir, le mal de mer aura probablement eu raison de leur enthousiasme du début, ou peut-être serait-ce le mal du pays ? Il est vrai que le voyage est long jusqu'à la destination finale : la prochaine législature.

Pour les illustres passagers, l'escale est l'occasion de redescendre sur terre et de récolter les fruits de leurs aspirations. En général, ils ne quitteront pas la croisière, ils remonteront à bord pour un nouveau trajet et atteindre la prochaine escale, prometteuse de nouvelles jouissances.

Les matelots sous la direction de la Capitaine sont répartis sur le pont selon un ordre bien établi. Vu de la passerelle de commandement, les matelots de gauche sont à gauche et les matelots de droite sont à droite, quelques indécis, prétendant être indépendants, restent au centre, d'autres au gré du roulis de l'embarcation glissent parfois d'un bord sur l'autre.

Vu du pont c'est plus confus car les matelots de gauche siègent à droite et ceux de droite siègent à gauche. Ceux du centre sont toujours indécis, mais je vous rassure, ils n'ont pas changé de bord. Cette histoire de gauche et droite polarise la vie politique depuis très longtemps, cependant les marins qui sont des gens pragmatiques ont trouvé une dénomination qui ne failli en aucune situation.

Ils ont nommé le côté gauche du navire bâbord et le côté droit tribord. C'est pratique car cela ne change jamais. Même si vous opérez un demi-tour vous savez toujours à quelle bordée vous appartenez.

Je souhaite la meilleure des croisières à tous les élus de bâbord, de tribord et surtout ceux du centre. Tenez bon quand la houle se fera sentir, mettez à profit les périodes d'accalmie et priez pour que votre Capitaine ne perde pas le Nord.

Bon vent à toutes et à tous ! »

M. Alexander FEDERAU intervient au sujet de la circulation piétonne à la rue de la Morâche, notamment au niveau du numéro 8, le nouveau bâtiment, qui était anciennement celui de Swisscom. A l'époque, il y avait un trottoir continu qui longeait la chaussée. Celui-ci était indisponible pendant toute la durée des travaux et, depuis la fin de ces derniers, la situation est bien différente. Le bord de la chaussée est désormais privatisé avec une rangée d'arbres, espacée par des places visiteurs. Pour les piétons, est prévu un chemin assez large, plus proche des escaliers du bâtiment. Le problème est que ce chemin fait également office de dépose-minute, voire plutôt de parking. Ainsi une série de camionnettes ont stationné régulièrement et longuement durant l'été, obstruant complètement l'accès piétons. Il y a également un second problème avec les aménagements extérieurs de ce bâtiment. Au départ du chemin des Ruettes, se trouve une zone goudronnée, un peu indistincte, sans marquage, à l'exception d'une place unique Swisscom, où des véhicules ont pris l'habitude de stationner, entravant aussi parfois la circulation piétonne. Il ne sait pas exactement où commence l'espace public et le terrain privé, ni les droits de passage, mais il demande à la Municipalité ce qu'elle peut faire pour améliorer la circulation piétonne dans cette zone.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui précise qu'ils sont encore en phase de légalisation de la servitude. Pour le moment, tant que ce n'est pas légalisé, la police ne peut pas faire son travail. Mais dès que ce sera fait, ils vont s'en donner à cœur joie !

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

**20. Préavis N° 259/2021
Arrêté d'imposition pour l'année 2022.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Préavis N° 2021/1
Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Préavis N° 2021/2
Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions pour la législature 2021-2026.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. Préavis N° 2021/3**
Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses, ainsi qu'auprès de PostFinance, durant la législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 2021/4**
Compétences à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. Rapports Préavis N° 2021/5**
Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2021 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 398'000.- au budget 2021, entièrement compensés à hauteur de CHF 398'000.-, soit un montant net de CHF 0.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Préavis N° 2021/6**
Autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, ou de titres de sociétés immobilières ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. Préavis N° 2021/7**
Parc Perdtemps - Demande d'un crédit d'études de CHF 870'000.- TTC pour le développement du projet « Pleine Terre » et pour l'organisation d'un atelier créatif pour le secteur Usteri – Saint-Jean et réponse à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et consorts intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 28. Postulat de M. Jacques HANHART intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».**

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI demande un passage en commission pour un cadrage du postulat. Si les Verts pensent que c'est une bonne initiative qui va dans le bon sens, il faut accorder les propriétaires et les locataires. En passant par une commission, il pense que tout le monde pourra soutenir ce projet et aller au plus vite.

M. Jacques HANHART n'est pas persuadé que le passage en commission pour ce genre de travaux et ces options est un plus.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES remercie M. Hanhart pour son postulat et rappelle que le Conseil communal, lors de la législature précédente, a voté une stratégie communale de l'électro-mobilité et qu'une des mesures allait exactement dans ce sens.

M. Jacques HANHART en convient, mais aimerait que cela aille plus vite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

29. *Postulat de M. Alexander FEDERAU intitulé « Des objectifs chiffrés pour Nyon s'engage ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 9 abstentions.

30. *Postulat de Mme Laure DAMTSAS & Consorts intitulé « Pour l'arrivée des seniors dans les classes primaires ».*

Mme la Présidente étant signataire du postulat, le 1^{er} Vice-Président, M. Marco CARENZA prend la présidence de la séance pour ce point.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 2 abstentions.

31. *Postulat de Mme Florence DARBRE GUBBINS et M. Patrick BUCHS intitulé « Pour un appel d'offre pour les Artisans de Champ-Colin ».*

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD, sans vouloir faire du formalisme, mais pour la forme quand même, demande que l'on retire le nom de M. Patrick BUCHS de ce postulat car il n'a pas encore été assermenté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 4 abstentions.

32. *Postulat de Mme Véronique BÜRKI intitulé « Pour des balades « Art dans l'Espace Public »».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 2 abstentions.

33. *Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER concernant la parcelle 307.*

M. le Municipal Claude ULDRY profite de cette interpellation qui donne à la Municipalité l'occasion de faire un point de situation informel sur cette étude. Comme le Conseil le sait, la Municipalité avait mis certains projets au congélateur, ou au frigo, ces trois dernières années. Pour la parcelle 307, au vu du montant financier peu important, la Municipalité a débloqué ce projet fin 2019. Depuis, outre l'étude figurant dans le préavis, ils ont réalisé une étude historique, confiée à Mme Catherine Schmutz, afin de mieux connaître les maisons bordant la parcelle côté Usteri. En effet, ces maisons ont un lien fort avec la parcelle 307. Ils ne pouvaient donc faire abstraction de celles-ci dans leurs réflexions. Cette étude donne quelques pistes pour l'avenir de ces maisons dans un futur plan de quartier, comme démolition, extension en hauteur, voire extension côté parcelle 307. Il faut rappeler que ces maisons sont borgnes de ce côté-ci. Plus concrètement, le résultat de l'étude de faisabilité a apporté quatre possibilités d'implantation pour ce ou ces futurs bâtiments. En 2016, la vision cœur de ville avait intégré un nouveau tracé de route sur cette parcelle. Cela permettait de relier la Vy-Creuse au petit giratoire devant Generali et accéder ainsi, entre autres, au Parking de la Gare. Sur les quatre variantes, deux le prennent en compte et deux autres ne le prennent pas en compte. Cela offrira une réflexion plus large à la nouvelle Municipalité qui pourra, ainsi, challenger la pertinence de ce nouveau tracé de route urbaine.

En avril de cette année, le service d'Architecture a établi une liste des projets qu'il souhaitait présenter à la CAU. Il s'agissait, entre autres, de la plage, des toilettes publiques et de la parcelle 307. La Municipalité précédente a souhaité repousser cette présentation, faute de temps. Aujourd'hui, ces variantes ont été présentées aux Chefs de services, lors de leur réunion hebdomadaire, et feront bientôt l'objet d'une présentation à la Municipalité. De même, après avoir pris connaissance de l'organisation de la nouvelle CAU pour cette législature, ils pourraient lui faire cette présentation qui semble attendue par tout ou partie du Conseil. Néanmoins, il faut aussi rappeler que ce même Conseil a déposé un postulat sur Usteri, dont la réponse est déposée ce soir. Les ateliers qui font l'objet d'une partie de la demande de crédit ont un lien très fort avec l'avenir de cette parcelle. Même si la volonté de la Municipalité de construire un bâtiment mixte sur cette parcelle 307 est intacte, ces ateliers doivent être coordonnés avec le développement de la parcelle 307 et vice-versa.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER prend note de la volonté de construire de bâtiment mixte, elle prendra le temps de lire le PV pour la prochaine fois.

34. *Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER concernant l'égalité salariale.*

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

35. *Interpellation de M. Alexander FEDERAU et Mme Vanessa ISCHI KAPLAN intitulée « Pour que les yonnoises et yonnais aient accès au Gymnase de Nyon ».*

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il y a lieu de faire un petit retour en arrière pour mieux comprendre la situation. En 2003, le Grand Conseil a adopté le principe de l'agrandissement du Gymnase de Nyon et de son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon sur un seul et même site. Le CEPN est ainsi né de la volonté de renforcer les infrastructures dans l'ouest vaudois et de répondre en particulier au besoin en salles de classe. Le projet sera bloqué car jugé trop coûteux, puis redimensionné pour faire des économies. Il sera mis en service 14 ans après ... alors qu'il était déjà trop petit au moment de son inauguration en septembre 2017. Il faut toutefois relever que la voie gymnasiale connaît un grand succès qui engendre une forte augmentation des élèves dans l'ensemble du Canton.

Gymnase de Nyon en quelques chiffres :

70 classes à Nyon pour environ 1550 élèves.

15 classes à Etoy pour environ 320 élèves.

Dans la zone de recrutement du Gymnase de Nyon, au total 651 élèves se sont inscrits en première année et sont admissibles. A noter qu'il y a 44 élèves domiciliés à Nyon qui sont enclassés ailleurs qu'à Nyon.

Les élèves déplacés de la zone de recrutement de Nyon, sont pour l'essentiel domiciliés à Gland et Nyon :

- 90 sont enclassés au Grand Lausanne, essentiellement à Renens, soit 14%
- 40 sont enclassés à Etoy (Gymnase de Nyon La Côte), soit 7%
- 5 sont enclassés à Morges, soit 3%

Il y a lieu de préciser que certaines options choisies par les élèves impliquent depuis plusieurs années des en classements dans d'autres gymnases que celui de Nyon.

Les tâches des communes et du Canton

Il rappelle que les Communes doivent mettre à disposition, et donc financer entièrement, des infrastructures scolaires pour l'enseignement obligatoire, alors que le Canton doit construire les infrastructures pour l'enseignement post-obligatoire.

Planification scolaire à Nyon

Cette interpellation lui permet de revenir sur la méthode nyonnaise pour faire face à l'augmentation prévue – et anticipée – des effectifs des élèves à Nyon.

Dépôt du préavis de la planification : 2012

Extension de Nyon-Marens : entrée des élèves août 2016 – Coût : CHF 19 millions.

Ecole du Couchant : entrée des élèves août 2017 – Coût : CHF 23 millions

Complexe du Cossy : entrée des élèves août 2018 – Coût CHF 69 millions prévus, probablement un peu moins.

Soit au total environ CHF 110 millions. On arrivera à un total de CHF 130 millions en tenant compte des rénovations planifiées des écoles des Tattes d'Oie, de Mangettes et de Gai-Logis. On peut constater que la Ville de Nyon a su anticiper en acceptant de financer d'importants investissements dans un délai très court, soit en moins de 6 ans.

Il ne résiste pas au plaisir de rappeler qu'un Conseiller d'Etat, connu pour ses qualités d'écureuil des finances cantonales, avait critiqué les montants de ces investissements. On constate que dans ce domaine, le Canton ne brille pas par son sens de l'anticipation puisqu'il n'existe aucun projet de nouveau Gymnase dans notre district si ce n'est une solution d'urgence à Etoy.

Cette augmentation des capacités permet de faire face au manque de classes auquel le Canton est confronté en attendant les nouvelles constructions à Echallens et à Aigle et les extensions des Gymnases de Burier et de Payerne. Mais cela ne résout pas la question du manque d'un deuxième gymnase dans notre District. Dans ce domaine, la Municipalité n'a aucune compétence et ne peut donc rien faire d'autre que de rappeler une nouvelle fois au Conseil d'Etat d'inscrire la construction de ce deuxième gymnase et demander aux Députés de notre District de se mobiliser pour faire avancer ce dossier. Une résolution des Syndics de notre District pourrait aussi avoir du sens, et il compte le proposer à ses collègues lors de notre prochaine séance.

On peut en déduire que nous assistons à un report de charges, dont le Canton est coutumier, puisque l'absence d'investissements du Canton dans notre région se traduit par des coûts supplémentaires pour les parents des élèves nyonnais. Dans ce contexte, il ne semblerait pas normal que ce soit aux Autorités nyonnaises de subventionner les abonnements de train pour les élèves nyonnais.

En résumé, la Municipalité de Nyon n'a aucune compétence pour que les gymnasiens de Nyon soient enclassés en priorité au Gymnase de Nyon, et n'a que très peu de leviers d'action pour accélérer la construction d'un second Centre d'enseignement post obligatoire dans notre District. Il n'en est fortement navré.

M. Alexander FEDERAU remercie la Municipalité pour ses éclaircissements. Il s'attendait à ce type de réponse et en prend acte.

35bis. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « A Nyon, évitons les fuites ! »

35ter Interpellation de Mme Chiara MONTECCHIO intitulée « La sécurité informatique : un enjeu pour tou.te.s, un défi pour la Ville : où en sommes-nous ? »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répondra à ces interpellations jumelles par écrit, comme demandé par l'interpellation de M. Yves Gauthier-Jaques, lors de la prochaine séance. Néanmoins, il donne quelques éléments de réponses. En préambule, il précise que la sécurité est un élément prioritaire du Service informatique et de l'Administration depuis fort longtemps. Il est vrai que l'on peut se demander si une attaque informatique telle que celle de Rolle serait possible à Nyon. Il signale que le 23 août, ils ont demandé à un mandataire d'analyser le système informatique, pour voir s'ils étaient armés contre des attaques de ce type. Un premier rapport permet de penser qu'une attaque de ce type est peu probable, mais pas totalement impossible, selon l'historique les faiblesses constatées et l'origine de la faille qui a permis aux pirates de s'infiltrer dans le système informatique rollois. Par ailleurs, il précise que la Municipalité l'a chargé, le lundi 8 mars, de mener, avec l'appui d'un mandataire, une analyse sur la sécurisation interne et externe du système informatique, accès physique et numérique à l'information, gestion des droits, des flux, etc... Depuis la remise du rapport du mandataire au début avril, ils ont déjà pris un certain nombre de mesures pour réduire les risques et ont établi une feuille de route pour renforcer la sécurité informatique. Un mandat vient d'être accordé à une entreprise spécialisée dans ce domaine, pour accompagner les équipes de l'office des solutions informatiques. Il n'en dira pas davantage pour l'instant.

36. Divers en rapport avec la séance.

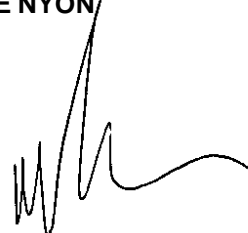
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité a souhaité que la séance du Conseil communal se déroule dans cette nouvelle salle, pour marquer l'ouverture de ce centre culturel qui est porteur de belles promesses. Il rappelle que la salle 1, la première, était en fait le fruit d'une rébellion des milieux culturels, mais que, par contre cette salle a été concrétisée grâce à la volonté des autorités, Conseil communal et Municipalité. C'était un choix de doter l'Usine à Gaz d'une deuxième salle. Cette salle est plus grande en surface et volume que la salle communale. L'idée était de recevoir les Conseillers en primeur, deux jours avant l'inauguration officielle de cette installation magnifique. Ces quelques mots pour dire que ça leur fait plaisir d'offrir une verrée pour marquer la première séance de la législature du Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h13.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE